



## HONORAIRES DE GESTION

### PRESTATIONS en % sur toutes sommes encaissées

Service * INITIAL	Service * CONFORT	Service * PRIVILEGE
7% HT Soit 8.40% TTC	8% HT Soit 9.60 % TTC	9% HT Soit 10.80 % TTC

\* Voir détail des services proposés à l'accueil

Si prestation non comprise dans le service choisi :

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	90 € TTC par an et par lot
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle (travaux supérieurs à 760 € TTC)	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	4 % du montant total des travaux
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	250 € TTC

## GARANTIE LOYERS IMPAYES – DETERIORATIONS IMMOBILIERES Contrat Tranquillité \*

2.15 % TTC du montant total du quittancement

\* Le détail des garanties et les conditions de validation de l'assurance figurent sur la police souscrite par le Mandataire auprès de la compagnie d'assurance disponible auprès de l'administrateur de biens.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

SARL au capital de 8 000,00 € - N°SIRET : 539 504 894 00012 RCS Annecy - Code NAF 6831Z

Carte Professionnelle n° CPI 7401 2018 000 033 683 délivrée à ANNECY

Garantie : 1 100 000 € - Caisse de Garantie : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



## Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »     Zone « tendue »     Zone « non tendue »

Année de référence : 2024

### Honoraires à la charge du locataire

	Zone Tendue	Zone non Tendue
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de <b>visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail</b>	10.00 € / m <sup>2</sup> TTC	8.00 € / m <sup>2</sup> TTC
Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de <b>réalisation de l'état des lieux</b>	3.00 € / m <sup>2</sup> TTC	3.00 € / m <sup>2</sup> TTC

### Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux	6% HT soit 7.20 % TTC du loyer annuel hors charges
---	--

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%**



## **BAUX NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989**

### **BAIL GARAGE**

**6 % HT soit 7.20 % TTC** sur le loyer annuel hors charges  
(TVA selon taux en vigueur soit 20%)

**Dépôt de Garantie Bail Garage** : 1 mois de loyer Hors Charges

**Les honoraires et frais de location des locaux à usage de garage sont à charge intégrale du locataire.**

## **HONORAIRES TRANSACTIONS**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>HONORAIRES % TTC</b>
Jusqu'à 92.000 €	Forfait 6 000 € TTC
92.001 € à 170.000 €	6.50 % TTC
170.001 € à 290.000 €	6.00 % TTC
290.001 € à 380.000 €	5.60 % TTC
380.001 € à 450.000 €	5.40 % TTC
Au-delà de 450.001 €	5.00 % TTC
Foncier	9.00 % TTC
Parking	10.00 % TTC
Estimation	Gratuite (Hors patrimoniale)
Estimation Patrimoniale	Forfait 234€ TTC

Nota : Les honoraires s'entendent TTC sur le prix de vente à la charge du vendeur.

**Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%**



## I - NEGOCIATION Pour l'immobilier d'entreprise

### VENTE

Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels,  
Immeubles de rapport et Terrains  
HONORAIRES MAXIMUMS SUR LE PRIX DE VENTE

8% HT  
Soit 9.60% TTC

< 50 000 €

7% HT  
Soit 8.40 % TTC

de 50 000 € à 500 000 €

6% HT  
Soit 7.20% TTC

Au-dessus de 500 000 €

**FORFAIT MINIMUM** : 1 600.00€ HT SOIT 1 920,00€ TTC

### CESSION

Fonds de commerce, cession de parts sociales ou d'actions

8% HT  
Soit 9.60% TTC

De 0 € à 100 000 €

7% HT  
Soit 8.40 % TTC

de 100 000 € à 500 000 €

6% HT  
Soit 7.20% TTC

Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

8% HT  
Soit 9.60% TTC  
+ 24% HT du loyer HT  
annuel

< 50 000 €

7% HT  
Soit 8.40 % TTC  
+ 12% HT du loyer HT annuel

de 50 000€ à 200 000 €

5% HT  
Soit 6,00% TTC  
+ 10% HT du loyer HT annuel

Au-dessus de 200 000 €

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%



## Honoraires de LOCATION Pour l'immobilier d'entreprise

**Bail commercial et  
Hors texte législatif**

**8% HT**  
**Soit 9.60% TTC**  
du loyer HT des trois 1<sup>ères</sup>  
années du bail

**Bail dérogatoire au décret  
du 31.09.1953 (2ans)**

**14% HT**  
**Soit 16.80% TTC**  
du loyer HT annuel

**Bail professionnel  
(6ans)**

**16% HT**  
**Soit 19.20 % TTC**  
du loyer HT annuel

**FORFAIT MINIMUM : 1 800 € HT SOIT 2 160,00€ TTC**  
*Pour le bail commercial et hors texte législatif*

## LOCATION Pour l'immobilier d'entreprise

Si en sus de la location se négocie : le paiement d'un droit d'entrée, et le rachat d'agencements rajouter, aux honoraires calculés ci-dessus, 6,5%HT Soit 7,80% TTC du montant négocié.

## Honoraires de GESTION LOCATIVE Pour l'immobilier d'entreprise

Limitée à la location et perception de loyers (loyer cumulé si plusieurs lots)

**De 1 à 5 biens ou  
loyers cumulés  
≤ 50 000 € HT  
des encaissements HT**

**De 6 à 10 biens ou  
loyers cumulés  
> 50 000 € HT  
des encaissements HT**

**De 11 à 50 biens ou  
loyers cumulés  
> 100 000 € HT  
des encaissements HT**

**7% HT**  
**Soit 8.40 % TTC**

**6% HT**  
**Soit 7.20 % TTC**

**5% HT**  
**Soit 6,00 % TTC**

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%



## GESTION LOCATIVE Pour l'immobilier d'entreprise

### TRAVAUX

Si travaux < 500 € HT : Inclus dans les honoraires ci – dessus.

Si travaux ≥ 500 € HT : Honoraires complémentaires de 3% HT du montant des travaux.  
Forfait minimum 500 € HT.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

### Pour l'immobilier d'entreprise

## II- REDACTION DES ACTES (Prix Unitaires)

Rédaction bail :	1 500.00 € HT (1 800.00 € TTC)
Rédaction bail dans le cadre d'un renouvellement :	1 800.00 € HT (2 160.00 € TTC)
Compromis de vente :	800.00 € HT (960.00 € TTC)
Etat des lieux d'entrée ou de sortie :	420.00 € HT (504.00 € TTC)

## III- PAIEMENT DES HONORAIRES

1. **Vente** : Les honoraires incombent à l'acquéreur et ou au vendeur selon mandat.
2. **Location** : Les honoraires et frais de location des locaux à usage professionnel et commercial sont répartis comme suit
  - 30 % à charge du bailleur
  - 70 % à charge du preneur
  - Renouvellement des baux commerciaux : à charge du preneur
3. **Cession d'entreprise** : Les honoraires incombent au cédant et ou au cessionnaire selon Mandat.
4. **Gestion locative** : Les honoraires incombent au bailleur.

## IV- CONSULTATION – CONSEIL

**Consultation – Conseil : 75 € HT / Heure (90,00 TTC / Heure)**

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%